

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Commune de DOURDAN

République Française

ARRÊTÉ

Nomenclature N° 6-1

N°ARR2024- **77**

Objet : Occupation du domaine public : Mesures de stationnement au droit du 35 rue Debertrand à Dourdan, pour changement de poteau incendie à compter du lundi 13 mai 2024 de 8 heures à 18 heures durant 21 jours.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et le Code la Voirie Routière,

Considérant la demande en date du 23 avril 2024 présentée par l'entreprise VEOLIA, domiciliée 16 rue Robert Benoist à Dourdan, relative à des mesures de stationnement au droit du 35 rue Debertrand à Dourdan, dans le cadre de travaux de changement de poteau incendie,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers du domaine public,

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du lundi 13 mai 2024 de 8 heures à 18 heures durant 21 jours.

Dans le cadre de travaux de changement de poteau incendie face au 35 rue Debertrand à Dourdan, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2 : Ces mesures restrictives seront également matérialisées par la présence de plots, panneaux ou barrières mis en place par et sous la responsabilité du demandeur, afin d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers du domaine public.

Aucun dépôt de matériaux ou d'encombrants ne devra rester sur le domaine public.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher.

Article 4 : Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, le recours gracieux prorogeant de deux mois le délai de recours contentieux.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan et les Services d'Incendie et de Secours de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Ampliation : VEOLIA
SIREDOM**

Fait à Dourdan le **07 mai 2024**

Acte rendu exécutoire :
Publié le :

7 mai 2024

Le Maire


Paolo DE CARVALHO

